

22.01.2025 - La Plateforme engage un·e médiateur·rice en santé mentale (CDI à temps partiel)

[La Plateforme engage un·e médiateur·rice en santé mentale \(CDI à temps partiel\)](#)

La Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale rassemble et soutient les acteurs impliqués dans le domaine de la santé mentale à Bruxelles. Nous cherchons à recruter un·e médiateur·rice en santé mentale afin de renforcer notre mission au service des usagers et des institutions partenaires.

Conformément à l'Arrêté Royal du 10 juillet 1990, les plateformes de concertation en santé mentale ont pour missions :

- **Organiser la fonction de médiation** pour les plaintes liées à l'exercice des droits des patients au sein des hôpitaux psychiatriques, des maisons de soins psychiatriques et des initiatives d'habitations protégées.
- **Développer la concertation** entre les institutions et services impliqués dans les soins de santé mentale afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'améliorer la qualité des soins.
- **Rendre compte des activités** et des recommandations aux autorités compétentes.

Partie 1 - Description de la fonction

Dans ce contexte, le·la médiateur·rice sera chargé·e de :

- Assurer des permanences dans les institutions partenaires de la Plateforme ;
- Collaborer étroitement avec les usagers, les familles, les médecins et le personnel soignant ;
- Informer sur les droits des patients et le rôle de la médiation ;
- Favoriser la communication proactive pour prévenir les plaintes ;
- Recueillir, analyser et traiter les plaintes des usagers concernant les institutions ou les prestataires de soins ;
- Appliquer les méthodologies spécifiques à la médiation ;
- Rédiger des rapports annuels détaillés, accompagnés de recommandations pour les autorités compétentes.

Partie 2 - Profil recherché

Compétences indispensables :

- Maîtrise parfaite du français et du néerlandais, à l'oral et à l'écrit ;
- Diplôme de l'enseignement supérieur (sciences humaines ou domaine connexe) ;
- Formation certifiante en médiation (ou engagement à suivre une telle formation) ;
- Sensibilité aux problématiques de santé mentale ;
- Connaissance approfondie de la législation relative aux droits des patients ;
- Compétences en communication, rédaction et analyse ;
- Capacité à travailler de manière autonome et proactive ;
- Flexibilité horaire ponctuelle.

Atouts supplémentaires :

- Formation en intervention systémique ;
- Expérience en animation ou gestion de groupe.

Partie 3 - Conditions contractuelles

- Temps partiel : 19h/semaine (horaires à convenir).
- Contrat à durée indéterminée (CDI).
- Rémunération conforme aux barèmes sectoriels et à l'expérience.
- Lieu de travail : Bruxelles, avec déplacements dans les institutions partenaires.
- Date d'entrée en fonction souhaitée : Février 2025.

Partie 4 - Procédure pour postuler

Les candidatures (**CV et lettre de motivation**) sont à envoyer par email avant le **31 janvier 2025** à :

Monsieur Luc Detavernier
 Directeur de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale
info@platformbxl.brussels

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse email ci-dessus.

- [Annonce recrutement Médiation 2025 FR_0.pdf](#)
- [Recrutment bemiddelaar 2025 NL_0.p](#)